

Communiqué de presse du 17.12.2008

Carrières d'Arvel à Villeneuve: la preuve est faite

Le directeur des Carrières d'Arvel SA promettait récemment du nouveau qui allait débloquer le dossier (24 Heures du 28.11.2008). Les nouvelles sont bien arrivées, mais pas celles prévues:

- L'éboulement impressionnant et inattendu de 30'000 m3 environ du 12.12.2008 qui a emporté une terrasse et deux foreuses devrait suffire à enterrer les perspectives d'extension des carrières. Le projet d'extension dit de la dent creuse (une falaise effilée cachant un trou béant de la taille du bourg de Villeneuve taillé à la dynamite) est **visiblement irréalisable** dans ce mille-feuilles géologique.
 - voir les schémas du projet de la dent creuse en pp. 6-7 de <http://www.sos-arvel.ch/docs/dossier-presse-100ans-arvel.pdf>
- Les responsables des carrières avaient pourtant annoncé par courrier en juin dernier avoir terminé les travaux de consolidation de la première terrasse qui vient de s'écrouler. La preuve est ainsi faite que les risques sont loin d'être contrôlés! D'ailleurs, un géologue indépendant avait déjà émis un sérieux avertissement en 2003, royalement ignoré par les instances responsables.
 - voir p.12 de <http://www.sos-arvel.ch/docs/recours-TF-anonyme-31.1.2006.pdf> et le rapport Quanterra <http://www.sos-arvel.ch/docs/quanterra-rapport-arvel.pdf>
- Seule la chance a permis d'épargner la vie des ouvriers qui auraient été emportés si l'éboulement avait eu lieu quelques heures plus tard. Elles se seraient ajoutées aux nombreuses morts accidentelles (une vingtaine en 70 ans) qui démontrent l'inadéquation du site qui surplombe les commerces, entreprises, et habitations de Villeneuve.
- Depuis leur défaite au Tribunal fédéral l'an passé, les Carrières d'Arvel SA tentent de se fabriquer une justification d'intérêt national, en faisant au passage oublier les autres sources d'approvisionnement bien moins dommageables et moins risquées qui existent à quelques kilomètres. Les principes pour l'approvisionnement du pays en roches dures **publiés le même jour que l'éboulement** rappellent cependant que "*Le projet de site d'extraction ne doit pas conduire à une déstabilisation du terrain environnant*" ([point 5](#)) ! Jusqu'à quand ce petit jeu va-t-il encore durer ? En attendant, la recherche de solutions durables et sûres n'est que repoussée, hypothéquant toujours davantage le patrimoine des générations à venir.
 - voir le communiqué du 12.12.2008 de l'OFEV <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/medieninformation/00962/index.html?lang=fr&msg-id=23935> sur les nouveaux principes pour l'approvisionnement en roches dures : <http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/13961.pdf>
- Ces carrières dévastent un paysage classé d'importance nationale, polluent l'environnement, et ne maîtrisent pas les dangers auxquels elles exposent la population. Malgré tout le Canton n'a fait preuve que de complaisance à leur égard et a cautionné un projet d'extension potentiellement catastrophique. Après nombre de prolongations abusives de l'exploitation actuelle aggravant le massacre du paysage, les associations ont dû faire recours auprès du Tribunal cantonal pour demander l'annulation des prolongations des permis d'exploiter qui avaient été accordées de façon irrégulière. Ces décisions avaient été prises dans un contexte particulièrement obscur et l'enquête révèle des différences de traitement injustifiées. A la Conseillère d'Etat en charge de la Sécurité et de l'Environnement de prendre enfin ses responsabilités.

Signé :

- [La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage \(SL-FP\)](#) (Roman Hapka, responsable romand, tél 031 377 00 77),
- [Pro-Natura](#) (Michel Bongard, secrétaire exécutif, tél 021 963 19 55),
- [SOS-Arvel](#) (Charles Willen, vice-président, tél 021 968 17 37).